

RAPPORT ANNUEL 2025

- CONSOLIDÉ GROUPE CGN
- GROUPE CGN SA

TABLE DES MATIÈRES

CONSOLIDÉ GROUPE CGN	02	GROUPE CGN SA	21
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	02	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025	23
Actif	02	Actif	23
Passif	03	Passif	23
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	04	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	24
Produits	04		
Charges	05	TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2025	25
Résultat	06	ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025	26
COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2025	07	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	27
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2025	09		
ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025	10		
COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	15		
RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025	18		
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	19		

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF

	31.12.2025 en CHF	VARIATION en %	31.12.2024 en CHF
A ACTIF CIRCULANT	14 612 179	14%	12 767 439
1 TRÉSORERIE	4 034 333	3%	3 934 827
1.1 Liquidités	4 034 333	3%	3 934 827
2 CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES	3 058 792	-31%	4 402 212
2.1 Débiteurs clients	1 966 311	-27%	2 675 580
2.2 Alliance Swisspass	1 092 481	-37%	1 726 632
3 AUTRES CRÉANCES	1 430 127	-12%	1 629 359
3.1 Débiteurs divers	1 430 127	-12%	1 629 359
4 STOCKS	1 137 234	7%	1 065 112
5 ACTIFS DE RÉGULARISATION	4 951 693	N/A	1 735 929
B ACTIF IMMOBILISÉ	102 848 448	-1%	103 812 694
1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	118 645	-61%	307 172
2 IMMOBILISATIONS	102 729 803	-1%	103 505 523
2.1 Compte des immobilisations corporelles	257 907 520	3%	250 785 609
2.2 Compte des immobilisations incorporelles	279 086	N/A	-
2.3 Objets inachevés	33 314 976	-12%	37 907 843
./ Amortissements	- 188 771 778	2%	- 185 187 929
TOTAL ACTIF	117 460 627	1%	116 580 133

N/A = ratio non applicable

1

¹ Pour les besoins du tableau de financement, des reclassements entre des créanciers divers et provisions et passifs de régularisation ont été opérés à partir de 2025, les reclassements concernés portant sur des mouvements interdépendants entre exercices successifs. Ce changement de méthode introduit une rupture de présentation par rapport à 2024 et est sans impact sur la variation des liquidités.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

PASSIF

	31.12.2025 en CHF	VARIATION en %	31.12.2024 en CHF
A CAPITAUX ÉTRANGERS	91 567 885	0%	91 720 644
1 CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME	17 031 400	-1%	17 210 401
1.1 Fournisseurs	2 090 454	-54%	4 507 360
1.2 Créanciers divers	872 411	N/A	304 912
1.3 Dettes à court terme portant intérêts	6 517 784	N/A	234 789
1.4 Passif de régularisation	7 550 750	-38%	12 163 340
2 CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	74 536 485	0%	74 510 244
2.1 Dettes à long terme portant intérêts	72 118 808	1%	71 169 592
2.2 Autres dettes à long terme	2 365 314	-7%	2 553 841
2.3 Provisions	52 364	-93%	786 812
B CAPITAUX PROPRES	25 892 741	4%	24 859 488
1 CAPITAL - ACTIONS	19 854 925	0%	19 854 925
2 RÉSERVE LÉGALE ISSUE DU BÉNÉFICE	408 500	0%	408 500
2.1 Réserve générale	408 500	0%	408 500
3 RÉSERVES AFFECTÉES	2 827 276	58%	1 794 023
3.1 Réserves pour pertes futures TRV (art.36 LTV)	2 036 914	47%	1 383 778
3.2 Réserve/déficit (+/-) sur autres subventions	790 362	93%	410 245
4 RÉSERVES FACULTATIVES ISSUES DU BÉNÉFICE	2 802 040	0%	2 802 040
4.1 Réserve statutaire	2 802 041	0%	2 802 041
4.2 Résultat reporté	- 1	N/A	- 1
4.3 Résultat de l'exercice	-	N/A	-
TOTAL PASSIF	117 460 627	1%	116 580 133

N/A = ratio non applicable

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

PRODUITS

	2025 en CHF	VARIATION en %	2024 en CHF
A PRODUITS DE TRANSPORT	30 706 582	-3%	31 810 490
1. Trafic régulier (TRV et TT)	23 498 794	-4%	24 523 383
2. Alliance SwissPass	8 049 076	1%	7 952 814
3. Croisières privées	3 511	-99%	435 400
4. Commissions et rabais	- 844 798	-23%	- 1 101 108
B RECETTES ANNEXES	4 455 874	-14%	5 162 126
1. Redevances et loyers	59 076	-84%	380 208
2. Prestations propres pour investissements	-	-100%	256 887
3. Prestations à des tiers	112 009	-59%	275 997
4. Dons	937 069	-49%	1 830 728
5. Contribution à fonds perdu	2 964 182	42%	2 087 543
6. Autres produits	383 538	16%	330 763
C INDEMNITÉS	22 791 029	42%	16 066 521
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	57 953 485	9.2%	53 039 136

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025**CHARGES**

	2025 en CHF	VARIATION en %	2024 en CHF
A CHARGES DE PERSONNEL	33 765 377	8%	31 312 783
1. Salaires et traitements	26 054 236	8%	24 059 508
2. Allocations et indemnités	1 773 365	-10%	1 960 250
3. Charges sociales	5 937 776	12%	5 293 025
B DÉPENSES GÉNÉRALES	3 125 025	3%	3 024 288
1. Organe de gouvernance	447 677	-8%	484 709
2. Honoraires	129 149	-60%	322 465
3. Cotisations et taxes	999 201	45%	688 789
4. Frais de personnel	1 025 938	-1%	1 041 541
5. Frais administratifs	401 290	23%	325 503
6. Autres dépenses	121 770	-24%	161 280
C INFORMATIQUE	1 360 992	-1%	1 379 773
D DISTRIBUTION ET VENTE	1 089 655	-1%	1 099 499
E ASSURANCES	681 604	0%	683 116
F ÉNERGIE ET MATIÈRES DE CONSOMMATION	3 704 268	-21%	4 711 037
1. Carburants	2 901 038	-25%	3 883 176
2. Electricité, gaz	660 101	1%	655 280
3. Autres	143 130	-17%	172 580
G FOURNITURES ET PRESTATIONS TIERS	8 646 323	-1%	8 722 568
1. Entretien bâtiments et bateaux	7 634 162	-1%	7 742 912
2. Exploitation infrastructures et bateaux	1 012 162	3%	979 656
H AMORTISSEMENTS	3 583 849	44%	2 492 641
I FRAIS FINANCIERS	998 354	N/A	319 591
J IMPÔTS	56 681	-30%	80 461
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	57 012 129	6%	53 825 756

N/A = ratio non applicable

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

RÉSULTAT

	2025 en CHF	VARIATION en %	2024 en CHF
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	941 355	N/A	- 786 620
Charges et produits extraordinaires	91 897	N/A	- 63 390
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT ATTRIBUTION /DISSOLUTION DES RESERVES	1 033 253	N/A	- 850 010
Attribution (-) ou dissolution (+) des réserves art. 36 LTV	- 653 136	N/A	- 72 794
Attribution (-) ou dissolution (+) des autres réserves	- 380 117	N/A	922 804
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0	N/A	0

N/A = ratio non applicable

**COMPTE DES IMMOBILISATIONS
DE L'EXERCICE 2025**

VALEUR D'ACQUISITION

	ÉTAT AU 01.01.2025 en CHF	AUGMENTATIONS EN 2025 en CHF	DIMINUTIONS EN 2025 en CHF	ÉTAT AU 31.12.2025 en CHF
1. INSTALLATIONS				
1. INSTALLATION DES DÉBARCADÈRES				
1.1.1 Installations fixes	5 105 292	3 624 974	-	8 730 266
1.1.2 Équipements	241 868	-	-	241 868
1.2 BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES				
1.2.1 Bâtiments et installations fixes	29 750 269	814 228	-	30 564 497
1.2.2 Installations et machines des chantiers et des	2 744 639	18 417	-	2 763 055
2. BATEAUX ET DOCK FLOTTANT				
2.1. BATEAUX BELLE ÉPOQUE				
	110 304 035	-	-	110 304 035
La Suisse	19 690 722	-	-	19 690 722
Simplon	8 705 737	-	-	8 705 737
Savoie	13 013 847	-	-	13 013 847
Rhône	22 619 355	-	-	22 619 355
Montreux	12 612 319	-	-	12 612 319
Vevey	15 679 708	-	-	15 679 708
Italie	15 288 347	-	-	15 288 347
Helvétie	2 694 000	-	-	2 694 000
2.2 BATEAUX MODERNES				
	93 265 870	2 179 854	-	95 445 724
Lausanne	15 908 567	413 001	-	16 321 568
Léman	8 189 512	-	-	8 189 512
Henry-Dunant	6 133 539	-	-	6 133 539
Général-Guisan	5 239 479	1 433 279	-	6 672 757
Ville-de-Genève	10 060 430	-	-	10 060 430
Lavaux	4 982 305	-	-	4 982 305
Morges	4 288 842	114 390	-	4 403 232
Valais	6 154 011	149 731	-	6 303 742
Col-Vert	1 432 659	-	-	1 432 659
Évian-les-Bains	30 876 528	69 453	-	30 945 981
2.3 AUTRES BATEAUX				
	84 900	65 185	-	150 085
2.4 AUTRES INSTALLATIONS FLOTTANTES (DOCK)				
	3 372 102	-	-	3 372 102
3. DIVERS				
3.1 VÉHICULES À MOTEUR				
	482 899	83 458	-	566 357
3.2 OBJETS MOBILIERS				
3.2.1 Informatique/câblage réseau	1 957 399	335 795	-	2 293 194
3.2.2 Billetterie	1 127 272	-	-	1 127 272
3.2.3 Objets mobiliers et divers	2 349 064	-	-	2 349 064
3.3 ÉTUDES PROJETS D'EXPLOITATION				
	-	279 086	-	279 086
TOTAL INTERMÉDIAIRE	250 785 609	7 400 996	-	258 186 605
4. OBJETS INACHEVÉS				
4.1 Nouveaux bateaux de transport public	31 612 897	1 047 128	69 453	32 590 572
4.2 Autres bateaux	1 300 687	960 703	2 160 360	101 030
4.3 Chantier (autres bâtiments et installations)	4 719 309	717 306	4 840 182	596 433
4.4 Divers	274 950	133 145	381 154	26 940
TOTAL DES OBJETS INACHEVÉS	37 907 843	2 858 282	7 451 149	33 314 976
TOTAL GÉNÉRAL	288 693 451	10 259 279	7 451 149	291 501 581

AMORTISSEMENTS

TAUX	ÉTAT AU 01.01.2025 en CHF	AUGMENTATIONS EN 2025 en CHF	DIMINUTIONS EN 2025 en CHF	ÉTAT AU 31.12.2025 en CHF	VALEUR COMPTABLE AU 31.12.2025 en CHF
5%	4 690 484	225 719	-	4 916 203	3 814 063
10%	208 266	16 800	-	225 066	16 802
2%	11 559 811	465 108	-	12 024 919	18 539 577
5%	2 168 879	99 771	-	2 268 650	494 405
3/10%	110 304 034	-	-	110 304 034	1
3/10%	19 690 721	-	-	19 690 721	1
3/10%	8 705 737	-	-	8 705 737	-
3/10%	13 013 847	-	-	13 013 847	-
3/10%	22 619 355	-	-	22 619 355	-
3/10%	12 612 319	-	-	12 612 319	-
3/10%	15 679 708	-	-	15 679 708	-
3/10%	15 288 347	-	-	15 288 347	-
3/10%	2 694 000	-	-	2 694 000	-
3/10%	48 748 143	2 299 177	-	51 047 319	44 398 405
3/10%	15 319 553	95 183	-	15 414 736	906 832
3/10%	6 295 823	281 592	-	6 577 415	1 612 098
3/10%	5 042 372	115 467	-	5 157 839	975 700
3/10%	4 946 987	115 270	-	5 062 257	1 610 501
3/10%	6 962 002	170 208	-	7 132 210	2 928 220
3/10%	2 752 932	200 244	-	2 953 176	2 029 128
3/10%	2 348 118	152 304	-	2 500 422	1 902 810
3/10%	3 609 102	242 616	-	3 851 718	2 452 024
3/10%	1 432 659	-	-	1 432 659	-
3/10%	38 596	926 292	-	964 888	29 981 093
5%	84 900	4 887	-	89 787	60 298
5%	3 230 681	15 276	-	3 245 957	126 145
12.5%	295 910	47 562	-	343 472	222 885
25/10%	1 468 671	256 119	-	1 724 790	568 404
25/10%	1 081 087	15 384	-	1 096 471	30 801
10%	1 347 063	117 504	-	1 464 567	884 497
25%	-	20 543	-	20 543	258 543
	185 187 929	3 583 849	-	188 771 778	69 414 827
	-	-	-	-	32 590 572
	-	-	-	-	101 030
	-	-	-	-	596 433
	-	-	-	-	26 940
	-	-	-	-	33 314 976
	185 187 929	3 583 849	-	188 771 778	102 729 803

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2025

	2025 en CHF	VARIATION en %	2024 en CHF
OPÉRATION D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	941 355	N/A	-786 620
Amortissements sur immobilisations corporelles	3 583 849	44%	2 492 641
Variation des provisions	-734 448	10%	-667 709
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	3 790 757	N/A	1 038 312
Variation comptes de régularisation	-7 828 354	N/A	7 082 305
Variation créances	1 542 652	N/A	-1 538 172
Variation fournisseurs	-1 849 406	-63%	-4 989 322
Variation approvisionnements (stocks)	-72 122	-22%	-92 443
Variation du besoin en fonds de roulement	-8 207 231	N/A	462 367
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION			
Résultat extraordinaire	91 897	N/A	-63 390
Capacité d'autofinancement	-4 324 576	N/A	1 437 289
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉINVESTISSEMENTS			
Augmentations (-)/diminutions(+) des actifs immobilisés et travaux en cours	-2 808 130	-85%	-19 187 394
Flux de fonds relatifs aux investissements et aux désinvestissements	-2 808 130	-85%	-19 187 394
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital	-	-	-
Variation des crédits des pouvoirs publics	-	-	-
Variation des crédits bancaires et privés	7 232 211	-11%	8 129 467
Variation des leasings financiers	-	-	-
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	7 232 211	-11%	8 129 467
FLUX DE FONDS NET			
	99 505	N/A	-9 620 638
Disponibilités au 1er janvier	3 934 827	-71%	13 555 465
Flux de fonds net	99 505	N/A	-9 620 638
Disponibilités nettes au 31 décembre	4 034 333	3%	3 934 827

N/A = ratio non applicable

2

² Pour les besoins du tableau de financement, des reclassements entre des créanciers divers et provisions et passifs de régularisation ont été opérés à partir de 2025, les reclassements concernés portant sur des mouvements interdépendants entre exercices successifs. Ce changement de méthode introduit une rupture de présentation par rapport à 2024 et est sans impact sur la variation des liquidités.

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le périmètre de consolidation du Groupe CGN inclut l'ensemble des sociétés suivantes au 31 décembre 2025, toutes consolidées à 100% :

- Groupe CGN SA, maison-mère,
- CGN SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA,
- CGN Belle Époque SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA.

Toutes ces sociétés ont leur siège social à Lausanne.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée en 2012 à la suite de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, devenue Groupe CGN SA. Tous les actifs et passifs du Groupe CGN SA ont été transférés à CGN SA à leur valeur comptable au 1^{er} janvier 2012, à l'exception des huit bateaux à roues à aubes. Ces derniers ont été transférés à CGN Belle Époque SA.

Date de clôture des comptes

Les trois sociétés consolidées bouclent leur exercice à la même date, soit au 31 décembre de chaque année. Les comptes 2025 sont donc le résultat de la consolidation de chacune des sociétés au 31 décembre 2025.

Principes de consolidation

La consolidation du Groupe CGN se base sur les comptes révisés des entreprises appartenant au périmètre de consolidation du groupe. L'ensemble des actifs, passifs, ainsi que les revenus et charges du compte de résultat sont par principe consolidés selon la méthode d'intégration globale. Les postes internes au groupe, tant au bilan que dans le compte de résultat sont éliminés, y compris les gains qui peuvent en résulter. La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles, ainsi que le capital-actions de chacune des sociétés filles ont été éliminés.

Méthode de consolidation des fonds propres

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode du coût d'acquisition. Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties du périmètre de consolidation, à leur date d'achat ou de vente.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX COMPTES DU BILAN

Les comptes sont établis conformément aux dispositions de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV), de l'Ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV) ainsi que du Code des obligations (CO) applicables en matière de comptabilité.

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes révisés.

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en francs suisses.

1. TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe CGN comprend les soldes sur les comptes courants bancaires et les dépôts bancaires/ placements à court terme ainsi que l'argent liquide (espèces). Au 31 décembre 2025, la liquidité du Groupe, s'élève à CHF 4'034'333.

2. CRÉANCES RÉSULTANT DE VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICES

Au 31 décembre 2025, la rubrique comprend principalement des créances à payer par Alliance SwissPass (CHF 1'092'481), les clients commerciaux (CHF 2'216'105) et les prestataires de paiement par cartes de crédit (CHF 30'973).

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant leur capacité à respecter leurs engagements, CGN SA constitue une provision adéquate pour risque sur créances douteuses présentée en déduction des créances « Débiteurs clients ».

Une provision pour une créance potentiellement irrécouvrable a été constituée en 2025 pour les montants due par Fine Fourchette au fil de l'eau Sàrl à CGN SA de CHF 279'727 TTC (voir plus de détails dans « Autres informations relatives aux annexes »).

3. AUTRES CRÉANCES

Au 31 décembre 2025 le poste « Débiteurs divers » comprends entre autres la détaxe à recevoir sur le diesel (CHF 314'582), les fonds de caisses de caissiers (CHF 185'808), les sinistres à recevoir des assurances (CHF 523'639), les charges avancées par CGN SA et à recevoir de la caisse interne de perte de gain en cas de maladie (CHF 380'409), ainsi que l'impôt anticipé sur placement en euro.

4. STOCKS

Les stocks sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur de réalisation lorsque celle-ci est inférieure. Au 31 décembre 2025, ils comprennent notamment les stocks de carburants (diesel et huile extra-légère) détenus dans les citernes situées autour du lac, les stocks de marchandises du magasin interne, de la boutique, de l'atelier Zodiac ainsi que les uniformes et les articles destinés à l'exploitation.

5. ACTIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2025, ce poste comprend essentiellement les indemnités 2025 à recevoir du canton de Vaud (CHF 3'038'860), du canton du Valais (CHF 783'452), du canton de Genève (CHF 117'729) et de commanditaires de la ligne N4 (CHF 661'637), ainsi que le financement des travaux réalisés à recevoir du canton de Vaud (CHF 366'819). Ce poste comprend aussi le solde du don de l'ABVL à recevoir en lien avec les travaux exécutés sur les bateaux Belle Époque en 2025 (CHF 14'721).

6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est composé du fonds en faveur du personnel (CHF 118'644 en 2025 vs CHF 307'171 en 2025).

Les fonds en faveur du personnel se trouvent à l'actif et au passif du bilan. Ils représentent le fonds de la caisse interne de perte de gain en cas de maladie, en découvert de CHF 312'867 (vs CHF 140'082 de découvert fin 2024), ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour CHF 431'511. Ces deux fonds sont gérés par la Direction de l'entreprise et les collaborateurs de façon paritaire.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte des immobilisations

Ce compte enregistre, selon le principe des montants bruts en tant qu'augmentations :

- Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations.
- Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

Il enregistre en tant que diminutions :

Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Compte des immobilisations incorporelles

Ce compte enregistre, selon le principe des montants bruts en tant qu'augmentations, les dépenses directement attribuables au développement de projets de transport public, notamment les études de faisabilité, études techniques et environnementales spécifiques.

Il enregistre en tant que diminutions l'abandon, la cessation d'exploitation ou la mise hors service définitive d'actifs incorporels capitalisés. La valeur comptable de l'actif concerné, y compris les coûts ultérieurs, est alors déduite du compte.

Objets inachevés

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements

Le compte d'amortissement au bilan est tenu selon le principe des montants bruts. La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

Les amortissements sont déterminés, d'une part, sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, en fonction de la durée d'utilisation probable des actifs immobilisés, selon des taux compris dans les fourchettes prévues par l'Ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV ; art. 62 et suivants).

Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent en général les taux suivants :

TYPE D'OBJET	TAUX D'AMORTISSEMENT
Bâtiments et installations fixes	2.0 %
Bateaux contemporains	3.0 %
Bateaux à roues à aubes (Belle Époque)	100 %
Autres bateaux et installations flottantes	5.0 %
Installations de débarcadères	5.0 %
Installations et machines des chantier	5.0 %
Équipements de bateaux	10.0 %
Matériel de restauration	10.0 %
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0 %
Véhicules à moteur	12.5 %
Informatique	25.0 %

Bateaux à roues à aubes (Belle Époque)

Conformément au principe défini dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne Compagnie, la valeur comptable de l'ensemble de la flotte Belle Époque doit être maintenue à CHF 1.-. A cet effet, les dépenses ont été comptabilisées directement en charges d'exploitation soient activées et intégralement amorties sur le même exercice.

Activation en 2025

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont appliqués comme suit :

- les factures de tiers sont activées à 100%
- les prestations internes, en conformité avec l'OITRV, sont activées en fonction de la nature des prestations selon la comptabilité financière.

En 2025, les investissements activés de CGN SA se sont élevés à CHF 7'400'996 dont la majeure partie est attribuable à la mise en exploitation de la place 3 au chantier (CHF 3'579'159), la transformation du bateau Général-Guisan (CHF 1'433'279), la modernisation des ateliers (CHF 814'228) et la mise en exploitation de la ligne N4 (CHF 279'086).

Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

	2025 CHF	2024 CHF
Bateaux à moteur et dock flottant (AESN)	242'883'000	242'883'000
Bâtiments	34'311'058	34'311'058
Débarcadères	505'780	505'780
Biens mobiliers	5'830'450	5'830'450
TOTAL	283'530'288	283'530'288

ECA

Pour l'année 2025, l'ECA a maintenu l'indice de valeur des bâtiments à 140 points. En conséquence, la valeur assurée pour CGN SA reste inchangée.

AESN

La Compagnie, en tant que membre de l'Association d'assurance des entreprises suisses de navigation (AESN), est assurée conformément aux normes suisses pour les Compagnies de navigation contre des prétentions en dommages et intérêts (responsabilité civile et casco).

En tant que membre de l'AESN, la Compagnie est couverte sur le principe du pool des sociétés pour un montant de CHF 80 millions en responsabilité civile.

La couverture de l'AESN en casco pour l'ensemble de la flotte CGN, ainsi que pour le dock flottant, est de CHF 242'883'000 (valeur assurée inchangée par rapport à 2024) soit CHF 133'211'000 pour la flotte appartenant à CGN SA ainsi que le dock flottant, et de CHF 109'672'000 pour la flotte historique appartenant à CGN Belle Époque SA.

8. FOURNISSEURS

Ce poste comprend les fournisseurs ordinaires, y compris les factures relatives aux projets et investissements en cours.

9. CRÉANCIERS DIVERS

Ce poste comprend principalement la TVA française (CHF 392'440), les montants dus au 31 décembre 2025 aux caisses AVS (CHF 259'312) et allocations familiales (CHF 114'948), ainsi que les acomptes reçus pour des prestations futures.

10. PASSIFS DE RÉGULARISATION

Au 31 décembre 2025, le solde se compose de provisions pour les commandes en cours et les factures relatives à l'exercice 2025 reçues après la date de clôture (CHF 559'410), ainsi que de recettes encaissées d'avance (cartes Horizon : CHF 311'896).

En 2025, à la suite des recommandations de l'organe de révision, un reclassement de différents postes a été effectué afin de mieux refléter leur nature économique et d'améliorer la présentation des comptes. Les produits issus de ventes perçues d'avance, notamment les cartes cadeaux CGN vendues mais non encore utilisées (CHF 782'160) ont ainsi été reclassés des créanciers divers vers les passifs de régularisation.

Les valeurs des abonnements vendus au cours de l'exercice comptable mais utilisables l'année suivante ont été reclassées des provisions vers les passifs de régularisation, pour un montant déterminé au prorata de la durée de validité restante.

Les heures supplémentaires et les congés non pris par le personnel de la Compagnie, précédemment comptabilisés en provisions, ont également été reclassés en passifs de régularisation. Ils sont évalués au 31 décembre 2025 sur la base d'un coût moyen de CHF 44.91 par heure (valeur théorique, hors LPP).

TYPE DE PASSIF DE REGULARISATION	2025	VARIATION	2024
	CHF	en %	CHF
Transitoire Alliance SwissPass (abonnements)	2 822 202	141 386	2 680 816
Transitoire abonnements CGN	1 178 122	- 76 416	1 254 538
Transitoire pour heures supplémentaires et congés non pris	1 859 869	- 457 281	2 317 150
TOTAL	5 860 193	- 392 311	6 252 504

11. DETTES PORTANT INTÉRÊTS

La valeur des emprunts au bilan est présentée séparément selon que l'échéance des remboursements est inférieure à 12 mois (court terme) ou supérieure à 12 mois (long terme).

L'échéance des dettes portant intérêts est la suivante :

Dettes exigibles à moins d'un an :	CHF 6 517 784
Dettes exigibles dans les 1 à 5 ans :	CHF 15 938 608
Dettes exigibles à plus de 5 ans :	CHF 56 180 200
TOTAL	CHF 78 636 592

Dettes à court terme portant intérêts

Au 31 décembre 2025, les dettes à court terme comprennent principalement les échéances à court terme des emprunts hypothécaires contractés auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, des emprunts privés obligataires et des prêts, ainsi que la part à court terme d'un crédit COVID-19 et un emprunt à court terme auprès d'une institution publique suisse (CHF 5'000'000).

Par ailleurs, la CGN bénéficie d'une limite de crédit en compte courant pour sa trésorerie de CHF 1'000'000. Cette limite de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2025.

Dettes à long terme portant intérêts

Les dettes à long terme comprennent les emprunts hypothécaires, les emprunts privés obligataires, le prêt et les crédits COVID-19.

Emprunts hypothécaires

Les travaux sur le bâtiment sud du site de la Compagnie sur le chantier naval ont été financés par des emprunts hypothécaires auprès de la Banque Cantonale Vaudoise. Le montant total des parts à moyen et long terme de ces emprunts hypothécaires se monte à CHF 5'851'608.

au 31.12.2025

TYPE DE DETTE	CRÉANCIER	MONTANT en CHF	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE	ACTIF MIS EN GAGE
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs	BCV	1 061 208	2%	24.11.2026	Bâtiments
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs	BCV	3 397 000	1.20%	06.06.2029	Bâtiments
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^{ème} rangs	BCV	1 393 400	1.10%	06.05.2030	Bâtiments
TOTAL		5 851 608			

Emprunts privés obligataires

Les travaux de construction des deux bateaux NAVIEXPRESS sont financés par les emprunts privés obligataires et un prêt. L'intégralité de la dette est garantie par la Confédération pour un montant total de CHF 59'708'650, couvrant le montant nominal ainsi qu'une année d'intérêts. Le montant total des parts à moyen et long terme de ces emprunts se monte à CHF 57'184'000.

au 31.12.2025

TYPE DE DETTE	MONTANT en CHF	TAUX D'INTÉRÊT	ÉCHÉANCE
Emprunt privé obligataire	30 000 000	0.35%	29.12.2056
Emprunt privé obligataire	18 000 000	2.78%	31.12.2039
Emprunt privé obligataire	6 934 000	1.05%	05.09.2039
Prêt	2 250 000	0.65%	19.02.2029
TOTAL	57 184 000		

Prêt de Retraites Populaires

Dans le cadre du plan d'assainissement mis en place lors du changement de Caisse de pension un prêt de CHF 9'018'000 a été octroyé à la CGN en deux tranches en 2010-2011 par Retraites Populaires afin d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé, soit un taux de couverture de 90%. Ce crédit étant arrivé à échéance au 31 décembre 2020, il a été renouvelé pour une nouvelle période de 7 ans sans amortissement, au taux de 0.3%.

Crédits COVID-19

Dans le cadre de l'aide de la Confédération aux entreprises pour le financement de la perte de recettes en lien avec la pandémie Covid 19, la CGN s'est vu octroyer en 2020 le crédit Covid de CHF 500'000 entièrement garanti par la Confédération. Le taux d'intérêt en 2025 était de 1.5%. Ce crédit est amorti à partir du 31 mars 2022 à parts égales sur 23 trimestres (CHF 86'960 par an).

12. AUTRES DETTES À LONG TERME

Les autres dettes à long terme comprennent le Fonds en faveur du personnel (voir point 6) et l'emprunt hypothécaire 2e rang des pouvoirs publics.

au 31.12.2025

TYPE DE DETTE	CRÉANCIER	MONTANT en CHF	TAUX D'INTÉRÊT	ACTIF MIS EN GAGE
Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics	CONFÉDÉRATION	1 256 670	0%	l'ensemble des biens
Emprunt hypothécaire 2 ^{ème} rang des pouvoirs publics	COMMUNE DE LAUSANNE	990 000	0%	l'ensemble des biens
TOTAL		2 246 670		

Cet emprunt grève l'ensemble des biens de la CGN hors actifs financés par leasing. Il est conditionnellement remboursable en fonction des résultats. Aucun remboursement ni paiement d'intérêts n'a eu lieu en 2025.

13. PROVISIONS

Cette rubrique comprend les postes principaux suivants :

TYPE DE DETTE	2025	VARIATION ATTRIBUTION EN 2025	2024
Provision risque TVA s/subvention France	0	- 675'795	675'795
Provision abonnements CGN	52'364	- 58'191	110'555
TOTAL	52'364	- 733'986	786'350

Au début de l'année 2019, la CGN a fait l'objet d'un contrôle TVA portant sur les exercices 2014 à 2017. Les résultats de ce contrôle ayant été partiellement contestés, une provision partielle pour la TVA sur les subventions françaises a été constituée chaque année dans les comptes à partir de 2018, dans l'attente du résultat du recours. Celui-ci a été rendu en décembre 2024. Le recours ayant été rejeté par le Tribunal Fédéral, la CGN a acquitté en 2025 l'intégralité des montants jugés dus.

Les sinistres sont comptabilisés à la valeur nette. La part des sinistres en cours non couverte par les assurances (franchise et participation) est provisionnée sous cette rubrique.

14. PRÊTS ACTIONNAIRES À LA SOCIÉTÉ

Les prêts accordés par la Banque Cantonale Vaudoise peuvent être considérés comme des prêts actionnaires. Au total, ces prêts s'élèvent à CHF 6'151'592 au 31.12.2025 (hors limites de crédit en compte courant).

15. STRUCTURE DU CAPITAL PROPRE

Le montant du capital social au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 19'854'925. Les participations de Groupe CGN SA dans les sociétés filles CGN SA et CGN Belle Époque SA, détenues toutes deux à 100%, ont été compensées par le capital-actions de ces dernières.

16. ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Se référer au tableau de la répartition du capital.

17. RÉSULTAT DE L'EXERCICE ET RÉSULTAT REPORTÉ

Le résultat d'exercice étant de CHF 0 en 2025, il n'y a pas de proposition de répartition du résultat par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

1. PRODUITS DE TRANSPORT

Ce poste comprend les recettes de vente des produits de transport des services à l'horaire et des courses spéciales (« Trafic régulier »), des locations des bateaux pour les événements privés (« Croisières privées ») ainsi que les recettes d'Alliance SwissPass pour la part de la CGN dans la vente des titres de transport forfaitaires.

2. RECETTES ANNEXES

Redevances et loyers

Ce poste comprend principalement les revenus correspondant à la sous-traitance par CGN SA de l'activité de restauration sur les bateaux (redevances). Ce poste inclut également les revenus issus de la location de locaux et de surfaces à des tiers. En 2025, la CGN n'a pas perçu de redevance de la part de son restaurateur.

Prestations propres pour investissements

En 2025, aucune heure de travail du personnel n'a été capitalisée, les heures effectuées dans le cadre de projets financés par des contributions à fonds perdu et des dons ayant été prises en charge par ces derniers.

Prestations à des tiers

Ce poste regroupe les recettes issues de divers services techniques rendus à des tiers.

Dons

En 2025, les dons comprennent principalement les contributions de l'ABVL, allouées aux travaux sur les bateaux de la flotte Belle Époque active ainsi qu'aux études sur la propulsion écologique pour cette flotte.

Contributions à fonds perdu

Ce poste représente des contributions à fonds perdu du Canton de Vaud, notamment pour les travaux effectués en 2025 sur la gare lacustre d'Ouchy à Lausanne (CHF 1'731'487), ainsi que pour la mise en maintenance, la mise en exploitation et la formation du personnel technique et des équipages de deux bateaux NAVIEXPRESS (CHF 1'232'695).

Autres produits

Ce poste est principalement composé de revenus marketing (publicité, kiosques et boutique) ainsi que de différences de change liées à la vente de titres de transport et aux subventions des commanditaires français.

3. INDEMNITÉS

Les indemnités sont calculées séparément par type de trafic (trafic régional des voyageurs ou trafic touristique) et par commanditaire sur la base de la comptabilité analytique. Le calcul des indemnités versées à CGN SA par les Cantons, la Confédération et la France est basé sur l'ensemble du Groupe CGN. La comptabilité analytique est donc basée sur les comptes consolidés. Pour l'exercice 2024, les décomptes définitifs de la comptabilité analytique n'ayant pas encore été soumis aux Cantons, il s'agit d'une projection.

Lorsque les prestations financières fournies par la Confédération et les Cantons dépassent les dépenses globales d'un secteur de transport bénéficiant d'indemnités, la compagnie doit affecter cet excédent (ou dans quelques cas spécifiques une partie de cet excédent) à une réserve spéciale destinée à couvrir les futurs déficits des secteurs indemnisés. Lorsque les dépenses globales d'un secteur de transport dépassent les prestations financières fournies par les commanditaires, un déficit est enregistré. Dans ce cas, la compagnie utilise en priorité les réserves spéciales existantes, lesquelles sont réduites à hauteur du déficit.

Pour le Canton de Genève, le surplus des indemnités 2025 (CHF 641'812) est affecté aux réserves conformément aux exigences cantonales découlant du contrat de prestations 2025-2027. Ce contrat prévoit une répartition du résultat annuel à raison de 25 % pour le Canton et de 75 % pour la CGN.

La créance correspondant à la part restituable au Canton de Genève s'élève à CHF 160'455 et est affectée à la réserve spécifique « Part de subvention GE non dépensée à restituer ».

La part conservée par la CGN, soit CHF 481'366, est affectée à la réserve négative constituée lors de l'exécution du contrat précédent. Cette affectation permet de réduire cette réserve de CHF 912'586 au 31 décembre 2024 à CHF 431'220 au 31 décembre 2025.

CHF	TRV			TT			N4		TOTAL
	INDEMNITÉ SELON ART 28.4 LTV (VD)	CONFÉDÉRATION	CANTON DE VAUD*	FRANCE	CANTON DE VAUD*	CANTON DU VALAIS	CANTON DE GENÈVE	DIVERS	
Indemnités 2024		2'098'070	2'371'282	4'420'659	4'670'918	421'000	2'016'000		15'997'929
Indemnités 2025 selon le résultat d'exercice	8'392	2'468'959	2'784'145	5'261'496	8'290'392	966'502	1'316'253	661'637	21'757'776
Corrections 2025 pour la période précédente		-8'890	-24'371	24'404					-8'857
Avance indemnités 2025	5'372	2'775'933	3'130'307	5'876'451	4'626'514	783'452	1'958'075		19'156'103
Solde indemnités 2025 à recevoir/ à attribuer	-3'020	298'084	321'790	639'359	-3'663'878	-183'050	641'821	-661'637	-2'610'529
Affectation aux réserves		298'084	321'790	639'359	-625'018	-183'050	641'821		1'092'987
Facturation - transitoires au 31.12.2025	-3'020				-3'038'860			-661'637	-3'703'517
Réserves affectées au 31.12.2024		660'599	723'179	72'794	1'250'036		-912'586		1'794'023
Correction 2025 attribution période précédente		8'890	24'371	-24'404		-68'591			-59'734
Attribution (+) ou dissolution (-) des réserves TRV (art. 36 LTV)		298'084	321'790						619'875
Attribution (+) ou dissolution (-) des autres réserves				639'359	-625'018	-183'050	641'821		473'112
Réserves affectées au 31.12.2024		967'573	1'069'341	687'749	625'018	-251'641	-270'765		2'827'276

*Les indemnités 2024 et 2025 du Canton de Vaud ne comprennent pas le financement de travaux réalisés sur les débarcadères.

4. CHARGES POUR LE PERSONNEL

L'effectif annuel, hors apprentis, est passé de 258 en 2024 à 262 en 2025 (personnes EPT en moyenne annuelle). L'entreprise forme par ailleurs 4 apprentis. La création de postes s'est concentrée essentiellement sur le bureau technique et le chantier, ainsi que sur les fonctions de support, incluant notamment la finance, les ventes et les autres fonctions transverses.

La hausse annuelle des charges de personnel en 2025 a été de 8.74 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due pour 1 % à l'indexation selon IPC et pour 7.74 % (sans indexation) aux augmentations statutaires selon la CCT et à la mise en œuvre du nouveau système de rémunération (NSR).

Engagement de prévoyance

La prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de Profelia, institution de prévoyance de Retraites Populaires, entité juridiquement distincte conformément au droit suisse.

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Au 31 décembre 2025, le taux de couverture de la caisse est de 112.30%.

A la date de ce rapport, toutes les factures mensuelles d'acomptes de cotisations relatives à 2025 ont été payées.

5. DÉPENSES GÉNÉRALES

Le poste « Organe de gouvernance » comprend principalement les honoraires (jetons de présence et suivi de mandats y.c. les charges sociales) des différents Conseils d'administration des sociétés du Groupe ainsi que les frais de tenue du registre des actionnaires et d'organisation de l'assemblée générale pour un montant total de CHF 447'677 en 2025 (vs CHF 484'709 en 2024).

Le poste « Honoraires » comprend principalement les différentes études et conseils obtenus auprès d'entreprises spécialisées dans des domaines spécifiques, notamment dans le cadre de l'accompagnement des grands projets d'investissement.

Les « Cotisations et taxes » comprennent essentiellement le surplus de TVA (CHF 207'698 en 2025) réalisée sur la part française du chiffre d'affaires qui correspond à la différence du taux de perception entre la France (10%) et la Suisse (8.1%) et la réduction de la déduction d'impôt préalable (REDIP) sur les subventions (CHF 698'501 en 2025).

Les « Frais de personnel » comprennent entre autres les frais de repas des équipages, déplacements et débours, frais de formation, coûts des projets RH ainsi que les coûts de recrutements, les uniformes, équipements et chaussures de sécurité.

6. INFORMATIQUE

Ce poste comprend tous les frais liés à l'achat et à la maintenance du matériel IT et des logiciels de l'entreprise indépendamment du département qui les utilise. Les coûts liés à l'acquisition et à la maintenance de tous les systèmes de vente sont également inclus dans ce poste.

7. DISTRIBUTION ET VENTE

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses liées aux activités de promotion, de publicité, de relations publiques, de conception et production de supports marketing, de gestion et maintenance des outils de promotion numériques, ainsi qu'aux coûts liés à la reprise de la gestion de la restauration par la CGN (voir plus de détails dans « Autres informations relatives aux annexes »).

8. ÉNERGIE

Le prix moyen du carburant consommé au cours de l'année est passé de CHF 0.90/litre en 2024 à CHF 0.88/litre en 2025. Par ailleurs, la consommation a diminué de manière significative, passant de 4,228 millions de litres en 2024 à 3,186 millions de litres en 2025. Cette baisse s'explique par la réduction des prestations de transport sur les lignes touristiques, consécutive à l'indisponibilité de plusieurs bateaux de la flotte Belle Époque.

Pour la consommation en 2025, comme les années précédentes, une grande partie des besoins a été achetée à terme.

9. ASSURANCES

Ce poste comprend les primes des différentes assurances souscrites par la CGN qui ont baissé de CHF 683'116 en 2024 à CHF 681'604 en 2025. Toutefois, cette baisse doit être nuancée, dans la mesure où les primes de responsabilité civile (RC) et de Casco ont augmenté, tandis que la part liée aux franchises ainsi qu'aux provisions pour franchises a diminué de manière significative.

10. FOURNITURES ET PRESTATIONS TIERS

Ce poste regroupe les coûts liés aux prestations et fournitures externes nécessaires au fonctionnement de la Compagnie. Il se divise en deux sous-catégories principales :

- « Entretien bâtiments et bateaux » inclut les dépenses engagées pour les travaux de maintenance et de réparation des bâtiments et des bateaux, garantissant leur bon état et leur conformité aux normes en vigueur.
- « Exploitation infrastructures et bateaux » couvre les coûts liés à l'utilisation et à l'exploitation des bateaux et des infrastructures (débarcadères, quais, etc.), tels que les services techniques, l'achat des consommables ou les prestations externes essentielles à l'activité de la navigation.

11. AMORTISSEMENTS

En 2025, la charge d'amortissement s'élève à CHF 3'583'849, contre CHF 2'492'641 en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par l'activation du bateau Évian les Bains dans nos comptes. La charge d'amortissement annuelle liée à ce bateau s'élève à CHF 926'292.

12. FRAIS FINANCIERS

Ce poste comprend tous les frais financiers liés au traitement des paiements de la société via ses comptes bancaires, la gestion des comptes bancaires ainsi que les commissions liées aux paiements par cartes de crédit effectués par les clients.

Les intérêts sur les emprunts sont également inclus dans cette rubrique. À partir de 2025, l'ensemble des intérêts liés au financement des deux bateaux NAVIEXPRESS est entièrement imputé au compte de résultat, pour un montant total de CHF 689'150.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNEXES

Obligation de garantie en faveur de tiers

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de CGN SA de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du Groupe CGN SA. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du Groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du Groupe.

Système de contrôle interne (SCI)

En 2025, le Conseil d'administration a validé le nouveau système de contrôle interne de la CGN. Une nouvelle matrice d'évaluation des risques et un inventaire des risques ont été élaborés. Un outil de gestion des risques en ligne permet désormais un suivi rapproché des mesures d'atténuation et des risques résiduels.

Contrats d'importance en cours

Dans le cadre du projet d'acquisition de deux nouveaux bateaux NAVIEXPRESS, un contrat de construction des bateaux a été signé entre CGN SA et l'entreprise Shiptec AG en 2020. CGN SA a acquis la propriété du premier bateau Évian-les-Bains en janvier 2024 et du deuxième bateau Thonon-les-Bains en juillet 2024. Un contrat de prestations couvrant la période du 2025 à 2027 a été signé avec le Canton de Genève en 2025 (voir également point 3 ci-dessus).

La restauration

La restauration sur l'ensemble de la flotte, à l'exception du bateau « Montreux », a été sous-traitée à la société Fine fourchette au fil de l'eau Sàrl pour une durée contractuelle du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2028. Le 5 novembre 2025, la CGN a été informée de la décision de la Police du Commerce de prononcer une interdiction d'exploitation à l'encontre de Fine Fourchette au fil de l'eau Sàrl avec effet immédiat. La CGN a résilié le contrat de mandat de prestations avec Fine Fourchette avec effet immédiat le 10 novembre 2025.

Une provision pour créance potentiellement irrécouvrable de CHF 279'727 TTC a été constituée en 2025. Elle repose sur les décomptes finaux 2025 (ventes et repas équipages), le matériel de restauration manquant constaté à l'inventaire, ainsi que le décompte final de l'activité incluant les coûts de nettoyage et d'inventaire, l'ensemble étant en faveur de la CGN. Les prestations de service de restauration continuent toutefois à être assurées, la CGN ayant repris la gestion de la restauration en interne.

Aucun autre litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de création d'une provision dans les comptes 2025 de CGN SA.

RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025

2025		2024		ACTIONNAIRES
ACTIONS	% TOTAL	ACTIONS	% TOTAL	
294 030	37.02	294 030	37.02	État de Vaud
177 238	22.32	177 238	22.32	ABVL / Pro Vapore
119 145	15.00	119 145	15.00	État de Genève
32 602	4.11	32 602	4.11	État du Valais
11 632	1.46	11 632	1.46	Commune de Lausanne
10 000	1.26	10 000	1.26	Sandoz FF Holding SA
8 000	1.01	8 000	1.01	Banque Cantonale Vaudoise
8 000	1.01	8 000	1.01	Landolt A.
6 729	0.85	6 729	0.85	Ville de Genève
5 000	0.63	5 000	0.63	Biotonus Clinique Bon-Port
4 162	0.52	4 162	0.52	Commune de Montreux
3 999	0.50	3 999	0.50	Bemido SA
3 835	0.48	3 835	0.48	Commune de Vevey
3 000	0.38	3 000	0.38	May P. M.
2 665	0.34	2 665	0.34	De Picciotto G.
2 500	0.31	2 500	0.31	Conseil du Léman
2 500	0.31	2 500	0.31	Zubler A.
2 415	0.30	2 415	0.30	Commune de Morges
2 145	0.27	2 145	0.27	Commune de Coppet
1 700	0.21	1 700	0.21	Patek Philippe SA
1 300	0.16	1 300	0.16	Eldora SA
1 200	0.15	1 200	0.15	Menoudakos J.
1 000	0.13	1 000	0.13	Lombard T.
1 000	0.13	1 000	0.13	H-S International Group AG
853	0.11	853	0.11	Ville de La Tour-de-Peilz
700	0.09	700	0.09	Retraites Populaires
643	0.08	643	0.08	Pictet C-H.
574	0.07	574	0.07	Ville de Nyon
565	0.07	565	0.07	Commune de Bourg-en-Lavaux
550	0.07	550	0.07	Landolt F.
515	0.06	515	0.06	Fauchier-Magnan T.
422	0.05	422	0.05	Demole G.
400	0.05	400	0.05	Binggeli A.
386	0.05	386	0.05	Baschy M-A.
380	0.05	380	0.05	Commune de Saint-Sulpice
369	0.05	369	0.05	Commune de Rolle
359	0.05	359	0.05	Commune de Saint-Prex
354	0.04	354	0.04	Commune de Villeneuve
338	0.04	338	0.04	Delarageaz D.
328	0.04	328	0.04	Commune de Lutry
325	0.04	325	0.04	Mirabaud Y.
80 339	10.12	80 339	10.12	<i>Autres porteurs</i>
794 197	100	794 197	100	

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2025



FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Groupe CGN SA, à Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe CGN SA et de ses filiales (ci-après le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025 le compte de résultat consolidé, et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes consolidés de l'exercice précédent ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 13 mai 2025, une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2025



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

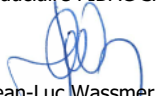
Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Edouard Clergue
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 22 mai 2026
Exemplaire numérique



GROUPE



CGN SA

GROUPE CGN SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	31.12.2025 en CHF	VARIATION en %	31.12.2024 en CHF
A ACTIF CIRCULANT	12	-36%	18
1 Trésorerie	12	-36%	18
1.1 Liquidités	12	-36%	18
2 Autres créances	-		-
2.1 Débiteurs sociétés du Groupe	-		-
B ACTIF IMMOBILISÉ	19 854 925	0%	19 854 925
1 Immobilisations financières	19 854 925	0%	19 854 925
1.1 Participation CGN SA	19 754 925		19 754 925
1.2 Participation CGN Belle Époque SA	100 000		100 000
2 Immobilisations corporelles	-		-
2.1 Compte des immobilisations	-		-
2.2 Objets inachevés	-		-
./ Amortissements	-		-
TOTAL ACTIF	19 854 937	0%	19 854 943

PASSIF	31.12.2025 en CHF	VARIATION en %	31.12.2024 en CHF
A CAPITAUX ÉTRANGERS	12	-36%	18
1 Capitaux étrangers à court terme	12	-36%	18
1.1 Créanciers sociétés du Groupe	12	-36%	18
B CAPITAUX PROPRES	19 854 925	0%	19 854 925
1 Capital-actions	19 854 925	0%	19 854 925
2 Réserve légale issue du bénéfice	-		-
3 Réserve facultative issue du bénéfice	-		-
TOTAL PASSIF	19 854 937	0%	19 854 943

GROUPE CGN SA

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

PRODUITS	2025 en CHF	VARIATION en %	2024 en CHF
Produits sociétés du Groupe	129 440	-17%	156 596
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	129 440	-17%	156 596
CHARGES			
A DÉPENSES GÉNÉRALES	99 578	-3%	102 588
1. Organe de gouvernance	87 088	-4%	91 048
2. Organe de révision	12 450	8%	11 500
3. Cotisations	40	N/A	40
B FRAIS FINANCIERS	2 047	-15%	2 402
C IMPÔTS	27 815	-46%	51 606
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	129 440	-17%	156 596
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0	N/A	0

N/A = ratio non applicable

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2025

	2025 CHF	VARIATION en %	2024 CHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	-		-
Capacité d'autofinancement de l'exploitation	-		-
Variation débiteurs	-		-
Variation créanciers et fournisseurs	- 7		18
Variation du besoin en fonds de roulement	- 7		18
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION			18
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉINVESTISSEMENTS			
Augmentations (-)/diminutions(+) des actifs immobilisés et travaux en cours	-		-
Flux de fonds relatifs aux investissements et aux désinvestissements	-		-
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation du capital	-		-
Flux de fonds relatifs aux opérations de financement	-		-
FLUX DE FONDS NET			- 7
		N/A	18
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	18		-
Variation des disponibilités	- 7	N/A	18
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	12	-36%	18

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2012, l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA à la suite de sa restructuration, est devenue Groupe CGN SA. La même année la création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée. Tous les actifs et passifs du Groupe CGN SA ont été transférés à CGN SA, à l'exception des huit bateaux à roues à aubes. Ces derniers ont été transférés à CGN Belle Époque SA.

Le Groupe CGN SA est une société anonyme ayant son siège à Lausanne. La compagnie ne comprend aucun employé.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

1. TRÉSORERIE

La trésorerie de Groupe CGN SA comprend le solde du compte courant bancaire.

2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les sociétés CGN SA ainsi que CGN Belle Époque SA sont toutes deux détenues à 100% par Groupe CGN SA. Leur siège social se trouve à Lausanne.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée en 2012 par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA. Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Nous avons renoncé à effectuer une réévaluation de la valeur de ces participations au 31.12.2025, partant du principe que celle-ci n'a pas changé.

3. CRÉANCIERS SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2025, le Groupe CGN SA a une dette de CHF 12 envers CGN SA, correspondant à une avance sur les frais de gestion du compte bancaire.

4. STRUCTURE DU CAPITAL PROPRE

Le montant du capital-actions au 31.12.2025 s'élève à CHF 19'854'925.- soit 794'197 actions d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune.

5. ACTIONNAIRES IMPORTANTS

Se référer au tableau de répartition du capital-actions figurant dans le rapport consolidé du Groupe CGN.

6. PRODUITS SOCIÉTÉS DU GROUPE

L'ensemble des frais d'exploitation de Groupe CGN SA est refacturé à CGN SA sous forme d'honoraires de gestion. Le résultat comptable de Groupe CGN SA qui en découle est égal à zéro.

7. DÉPENSES GÉNÉRALES

Le poste « Organe de gouvernance » comprend les honoraires (jetons de présence, suivi de mandats et frais) de membres du Conseil d'administration de Groupe CGN SA.

8. IMPÔTS

Groupe CGN SA, par ses activités de société de participations, n'est pas exonéré de l'impôt sur le bénéfice ni de l'impôt sur le capital. La charge fiscale pour 2025 relative à l'impôt sur le capital s'élève à CHF 27'815.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNEXES

Obligation de garantie en faveur de tiers

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de la CGN de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du groupe.

Contrats d'importance en cours

Aucun contrat d'importance prenant effet en 2025 n'a été signé en 2025.

Litiges en cours

Aucun litige significatif ou autre événement important ne nécessite la constitution d'une provision dans les comptes 2025 du Groupe CGN SA.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2025



FRIBOURG | GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Groupe CGN SA, à Lausanne

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe CGN SA (ci-après la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, les comptes de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 13 mai 2025, une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2025



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a, en outre, la responsabilité de présenter, cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA



Jean-Luc Wassmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Edouard Clergue
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 22 mai 2026







CGN SA
AV. DE RHODANIE 17
CASE POSTALE 390
CH-1001 LAUSANNE
CGN.CH

CGNI 